



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 10, F +41 26 305 22 11
www.fr.ch/diaf diaf-sg@fr.ch

2016-007. Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune d'Ependes, secteurs « Russalet », « Chemin du Pontet », « Route du Petit-Ependes » et « Genevrey »

La Conseillère d'Etat, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts

Vu

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo ; RS 921.0) ;

L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo ; RS 921.01) ;

La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN ; RSF 921.1) ;

Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN ; RSF 921.11) ;

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; RSF 150.1) ;

Le dossier de l'affaire.

Considérant

En fait

Dans le cadre de la révision du PAL communal d'Ependes, la commune a fait dresser des plans pour une constatation de la nature forestière dans les secteurs « Russalet », « Chemin du Pontet », « Route du Petit-Ependes » et « Genevrey ».

Sur les plans à l'échelle 1:1000 dressés le 3 novembre 2015 par le bureau DeLtaGEO SA, à Fribourg, la forêt a été reportée selon les prescriptions légales précitées.

Conformément à l'article 22 LFCN, la mise à l'enquête publique a eu lieu par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 27 novembre 2015 au 11 janvier 2016. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

En droit

La compétence de l'autorité de céans pour constater la nature forestière d'un bien-fonds est donnée par les articles 21ss LFCN en relation avec l'article 18 LFCN.

A teneur des articles 10 et 13 LFo, lors de l'édiction et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

Par forêt, il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, de leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

Par ces motifs, Constate

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune d'Ependes dans les secteurs « Russalet », « Chemin du Pontet », « Route du Petit-Ependes » et « Genevrey », et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur les plans à l'échelle 1:1000 dressés le 3 novembre 2015 par le bureau DeLtaGEO SA, à Fribourg, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la faune. Ce montant est débité du compte-courant de la commune d'Ependes auprès de l'Administration des finances.
3. La présente décision est communiquée :
 - a) au Service des forêts et de la faune (l'original de la décision et un exemplaire original du dossier d'enquête) ;
 - b) par les soins du Service des forêts et de la faune :
 - à la commune d'Ependes (une copie de la décision et un exemplaire original du dossier d'enquête) ;
 - au Service des constructions et de l'aménagement (deux copies de la décision et deux exemplaires originaux du dossier d'enquête) ;
 - à l'ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement (une copie de la décision et un exemplaire original du dossier d'enquête) ;
 - à la comptabilité du Service des forêts et de la faune (une copie de la décision) ;
 - au bureau de géomètres pour mise à jour des documents cadastraux et réquisition de l'inscription de la mention au Registre foncier, sous réserve de délai de recours (une copie de la décision et deux exemplaires originaux du dossier d'enquête).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé au Tribunal cantonal, section administrative, rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg, dans les 30 jours dès sa notification (art. 79 al. 1 CPJA).

Fribourg, le 22 janvier 2016



Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE



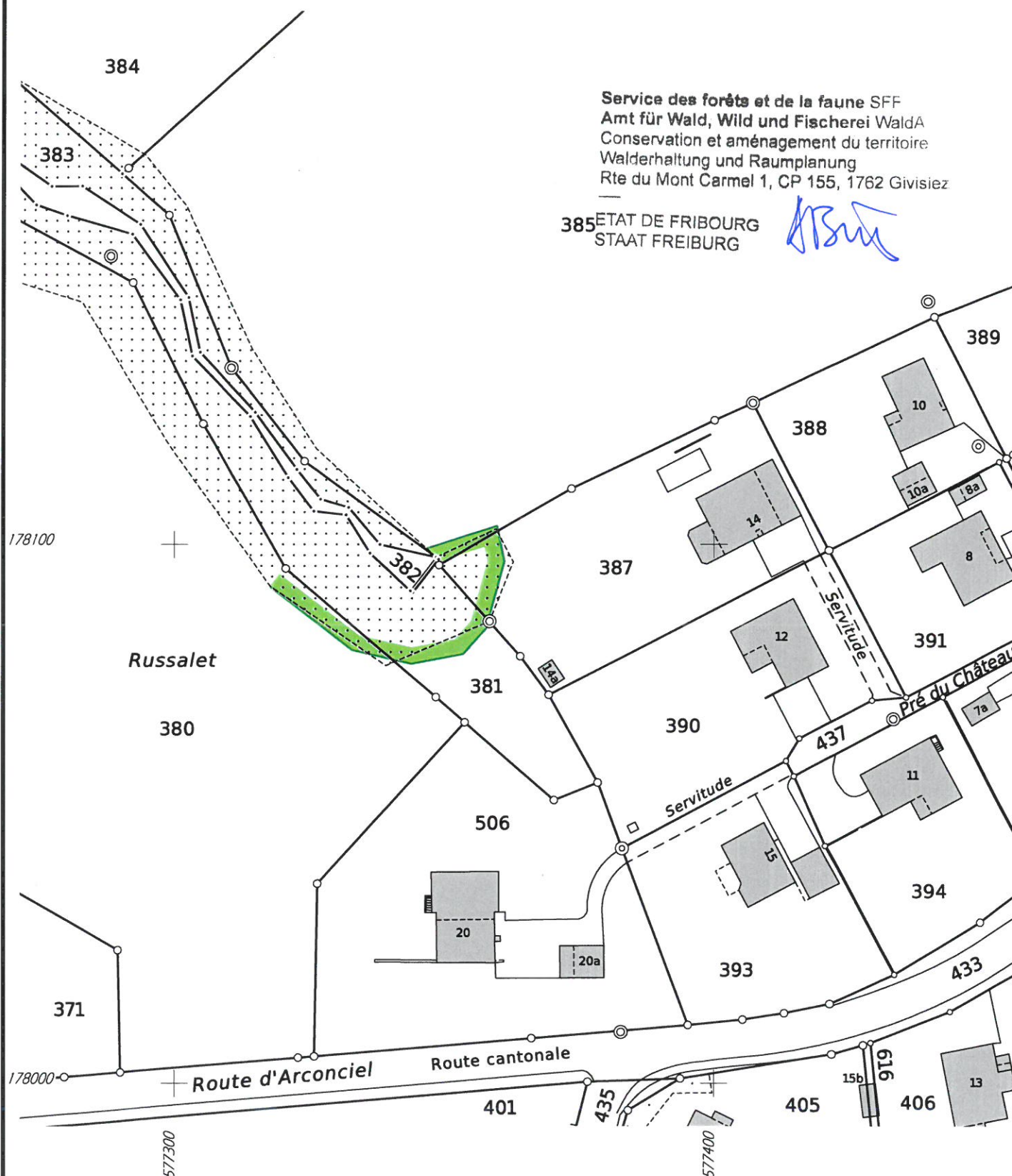
Commune : EPEDES

Echelle : 1 : 1000

Plan : 13

Coordonnées: Y = 577350 X = 178080

 Limite de nature forestière constatée le 1 octobre 2015



Service des forêts et de la faune SFF
Amt für Wald, Wild und Fischerei WaldA
Conservation et aménagement du territoire
Walderhaltung und Raumplanung
Rte du Mont Carmel 1, CP 155, 1762 Givisiez

385 ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Handwritten signature in blue ink.



Luc Déglise
Ing. géomètre officiel EPFL
Rue Hans-Fries 5
1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00
Fax 026-347.17.09
E-mail: info@deltageo.ch

Fribourg, le 3.11.2015
Aut. No 022/15.01.01/000
Réf. No 21252

W:\frig2\101\commune\Ependes\plan\ependes_constforetpod

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE



Commune : EPEDES

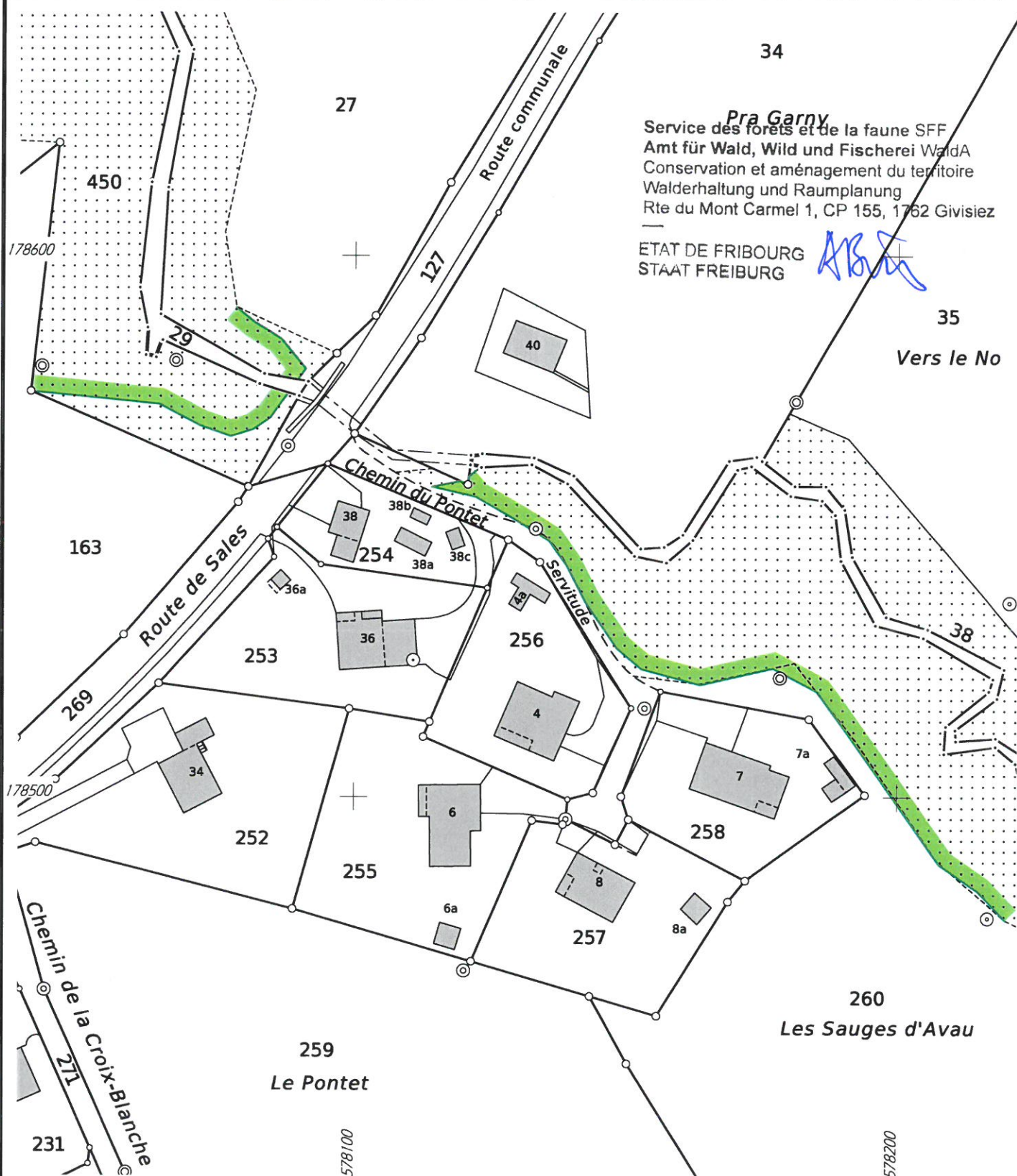
Echelle : 1 : 1000

Plan : 1, 7, 15

Coordonnées: Y = 578120

X = 178560

 Limite de nature forestière constatée le 1 octobre 2015



Luc Déglise

Ing. géomètre officiel EPFL

Rue Hans-Fries 5

1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00

Fax 026-347.17.09

E-mail: info@deltageo.ch

Fribourg, le 3.11.2015

Aut. No 022/15.01.01/000

Réf. No 21252

W:\rig2\101\commune\Epédes\plan\epédes_constforet.pod

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE



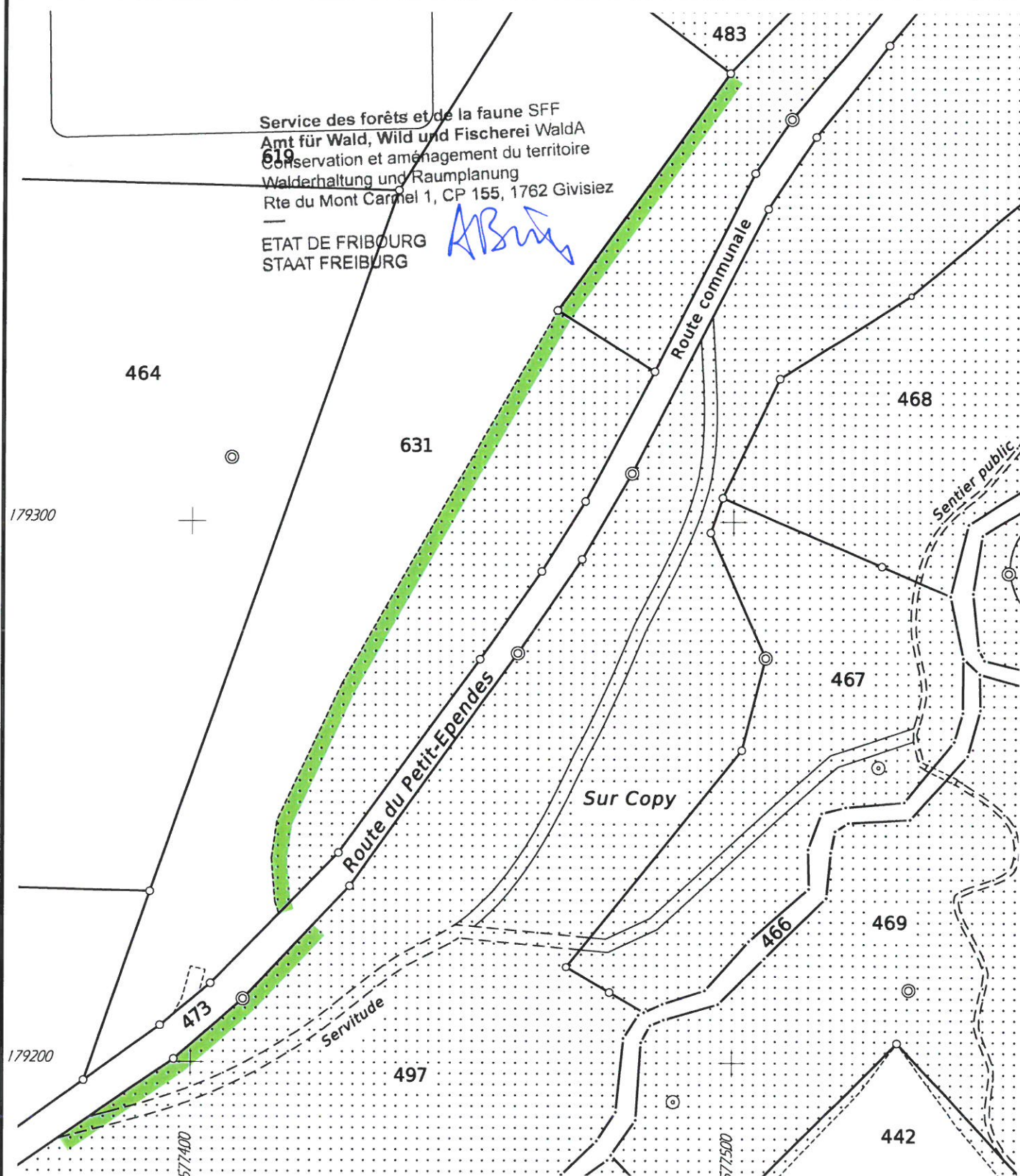
Commune : EPEDES

Echelle : 1 : 1000

Plan : 17

Coordonnées: Y = 577450 X = 179290

 Limite de nature forestière constatée le 1 octobre 2015



Luc Déglise

Ing. géomètre officiel EPFL

Rue Hans-Fries 5

1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00

Fax 026-347.17.09

E-mail: info@deltageo.ch

Fribourg, le 3.11.2015

Aut. No 022/15.01.01/000

Réf. No 21252

W:\rig2\101\commune\Epandes\plan\epandes_constforetpod

CONSTATATION DE LA NATURE FORESTIERE

Commune : EPEDES

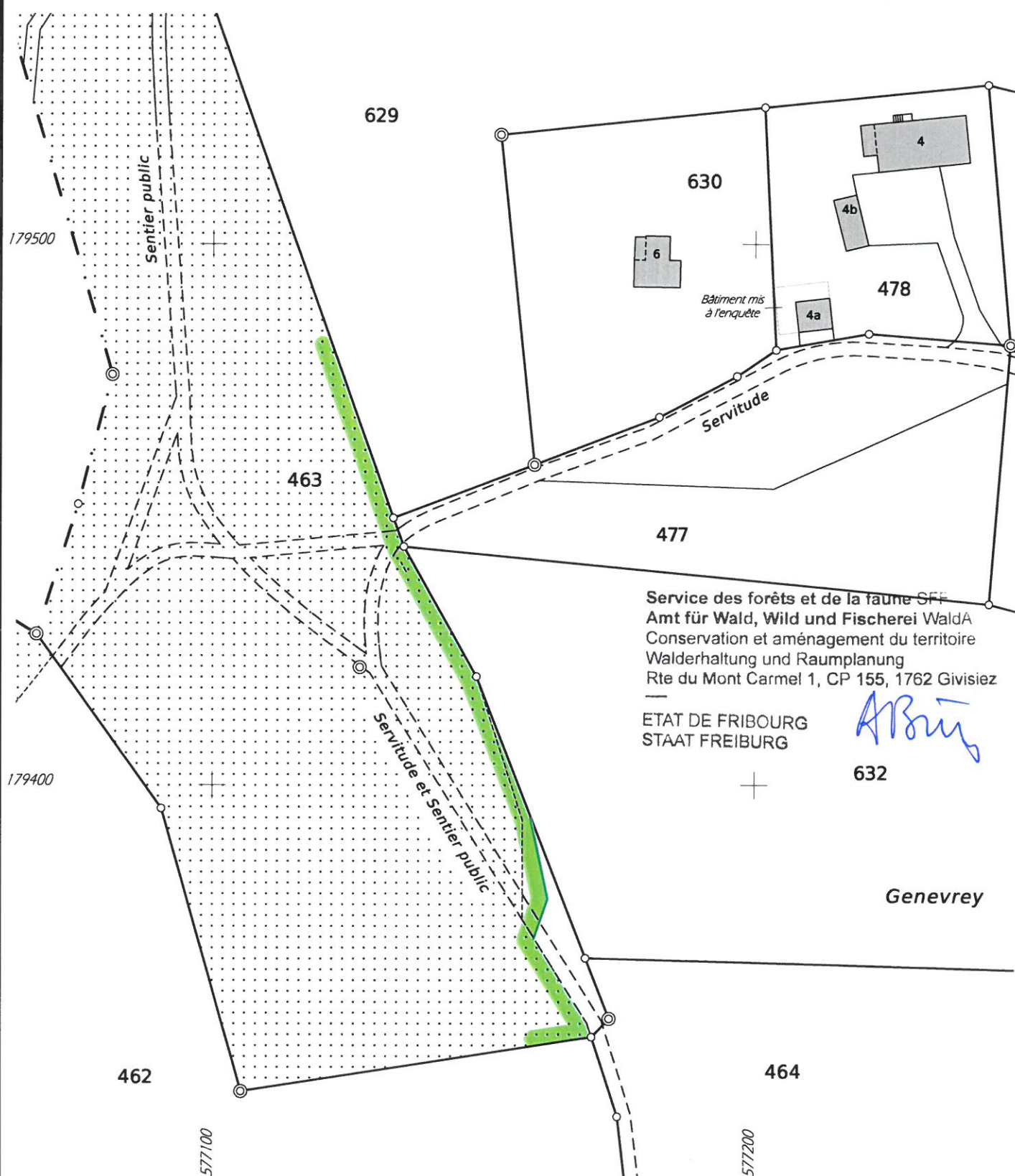
Echelle : 1 : 1000

Plan : 17



Coordonnées: Y = 577140 X = 179430

 Limite de nature forestière constatée le 1 octobre 2015



Service des forêts et de la faune SFF
 Amt für Wald, Wild und Fischerei Walda
 Conservation et aménagement du territoire
 Walderhaltung und Raumplanung
 Rte du Mont Carmel 1, CP 155, 1762 Givisiez

ETAT DE FRIBOURG
 STAAT FREIBURG

Albrin

632

Genevrey



Luc Déglise
 Ing. géomètre officiel EPFL
 Rue Hans-Fries 5
 1700 FRIBOURG

Tél. 026-347.17.00
 Fax 026-347.17.09
 E-mail: info@deltageo.ch

Fribourg, le 3.11.2015
 Aut. No 022/15.01.01/000
 Réf. No 21252

\\frig2101\commune\Ependes\plan\ependes_constforet.pod